

# SERVICE E-ATTIJARI FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION



**Attijariwafa** bank



Formulaire à renseigner, à remplir et à retourner à l'adresse suivante : Attijariwafa bank  
TSC / e-Attijari, 128-130, Europe, boulevard Maurice Lemonnier, 1000 Bruxelles

Agence du client :

Date :

Gestionnaire :

### TYPE DE CLIENT

Particulier  Entreprise  Banque

### TITULAIRE DU COMPTE N°1

Civilité :  Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom (ou raison sociale) :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

Numéro de compte de facturation :

### AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_, autorise Attijariwafa bank Belgique à prélever la cotisation mensuelle relative à mon abonnement au service e-Attijari.

### CONDITIONS TARIFAIRES GÉNÉRALES

Les tarifs applicables aux services proposés par la banque sont repris dans les conditions tarifaires mises à disposition dans les agences Attijariwafa bank en Belgique. La cotisation liée au Contrat ainsi que le coût des opérations réalisées au moyen du Service sont mentionnés dans les conditions tarifaires de la Banque. Le client reconnaît en avoir pris connaissance.

### DÉCLARATION

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_, certifie exactes les informations ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales figurant ci-après que je déclare avoir lu et accepté sans aucune réserve.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature du Responsable d'agence :

Signature du client ou du représentant :

*Mention manuscrite «Lu et Approuvé»*

### OBJET

Attijariwafa bank Europe (ci-après dénommée « la banque » ou « Attijariwafa bank ») met à disposition de ses clients particuliers, professionnels et entreprises, un service (ci-après dénommé « le service » ou « e-Attijari ») de banque à distance accessible via Internet et application mobile. e-Attijari est ouvert à tous les clients de la banque et leur est accessible dès lors qu'ils souscrivent au service. Ce service a pour objet de simplifier le suivi des comptes au quotidien et de permettre d'effectuer certaines transactions. Il donne accès aux services suivants :

#### Fonctionnalités disponibles via l'application internet :

- La consultation :
  - De comptes, soldes et mouvements opérés sur les comptes (90 derniers jours)
  - De dépôts à terme
  - De prélèvements (liste des autorisations de prélèvements et historique de prélèvements)
  - De l'historique des virements
- La réalisation de transactions en ligne :
  - Virement immédiat ou différé vers les comptes du client ou vers un tiers bénéficiaire\*
  - Virement permanent\*
  - Transferts d'argent vers le Maroc et la Tunisie via le canal de transfert d'argent par débit compte « Trans'compte »\*
  - Création de bénéficiaires\*
- Les services en ligne :
  - Édition d'IBAN, liste des mouvements et extrait de compte en PDF
  - Suivi de la gestion des comptes
  - Mise en place d'alertes
  - Messagerie
  - Changement de mot de passe
  - Numéros utiles
  - Personnalisation de l'ordre d'affichage/des libellés de compte
  - Du service de souscription à distance via le téléchargement de formulaires et conditions générales des produits

#### Fonctionnalités disponibles via l'application mobile :

- La consultation
  - Des comptes, soldes et mouvements opérés sur vos comptes (90 derniers jours)
  - De l'historique des virements
- La réalisation de transactions / opérations en ligne
  - Virement immédiat ou différé vers les comptes du client ou vers un tiers bénéficiaire
  - Transferts d'argent vers le Maroc et la Tunisie via le canal de transfert d'argent par débit compte « Trans'compte »\*
- Les services en ligne :
  - Visualisation et envoi d'un IBAN par mail
  - Numéros utiles
  - Changement de mot de passe

Le Service ouvert au Client concerne ses comptes, ainsi que, le cas échéant, ceux dont il est mandataire.

A l'adhésion au service un login et un mot de passe sont communiqués à l'Abonné, afin que celui-ci accède à ses informations personnelles en toute sécurité.

### TRANS'COMPTE ET TRANS'COMPTE PERMANENT

Pour utiliser ces canaux de transfert, le client doit au préalable ouvrir un compte courant dans les livres d'Attijariwafa bank Europe en Belgique (en euros) pour pouvoir réaliser des transferts vers un compte de la banque partenaire en passant un ordre de virement.

Il existe deux options pour le produit Trans'compte. Le client a la possibilité de choisir la fréquence de ses transferts :

- Trans'compte Ponctuel : le client effectue un transfert par débit compte au coup à coup selon ses besoins.
- Trans'compte Permanent : le client choisit une date et un montant en euros et la banque se charge d'effectuer le transfert par débit compte de façon régulière et automatique. Il est à noter que le montant ainsi que la date peuvent être modifiés sans que cela n'affecte le présent contrat sous réserve d'aviser la banque en temps opportun suite au dernier transfert effectué. Si la demande de modification du transfert intervenait à une date jugée trop tardive pour être prise en compte lors de la prochaine opération, elle sera prise en compte sur le transfert suivant.

Le nombre de transferts et le montant des transferts par le canal Trans'compte ne doit pas dépasser le plafond autorisé.

Le donneur d'ordre peut avoir jusqu'à 5 bénéficiaires différents. Toute modification du compte de destination qui n'aurait pas fait l'objet d'une souscription entraîne la résiliation du présent contrat et la création d'un nouveau contrat.

### CLIENTES CONCERNÉES OU TITAIRES

Le service « e-Attijari » est réservé à tous les clients d'Attijariwafa bank Europe, personnes physiques ou personnes morales, titulaire d'un compte individuel ou d'un compte joint pour autant qu'ils aient la capacité juridique et/ou les pouvoirs requis pour réaliser l'opération. En cas de compte joint ou de compte collectif, les deux co-titulaires disposeront d'identifiants et de mots de passe différents leur permettant l'accès au service. Toute personne souhaitant souscrire à e-Attijari doit détenir ou ouvrir un compte de dépôt. Sont concernés les comptes ouverts à la date d'adhésion à « e-Attijari » et ceux ouverts ultérieurement.

### ACCES AUX SERVICES OU FONCTIONNEMENT

#### a- Les moyens matériels et techniques

Le client accède aux services de banque en ligne via les canaux de communication (Internet et/ou téléphone) pour lesquels il a opté, à l'aide de son matériel : téléphone mobile, ordinateur... L'accès aux services de « e-Attijari » se fait à l'aide d'un matériel compatible avec les normes télématiques, et plus généralement tout terminal utilisable de façon banalisée, relié au réseau de télécommunications.

#### b- Les modalités d'identification : login et mot de passe

L'accès à « e-Attijari » n'est possible qu'au terme d'une identification du client au travers :

- D'un login unique de huit chiffres, transmis à l'Abonné par e-mail lors de la signature du contrat de souscription au service e-Attijari. Cet identifiant équivaut au numéro Client.
- D'un mot de passe de huit chiffres, envoyé par SMS à l'Abonné dès sa souscription au service par e-Attijari. Le premier mot de passe attribué par la banque est exclusivement réservé à une première connexion au service permettant à l'Abonné de choisir son propre mot de passe. Attijariwafa bank Europe n'a pas accès au nouveau mot de passe choisi et ne peut le reconstituer.

### PRINCIPES DE SECURITE

Les identifiants (Login et Mot de passe) sont strictement confidentiels. Il est donc de la responsabilité de l'Abonné de protéger la confidentialité de ses données bancaires et de ne jamais les communiquer à autrui. Dans le cadre des règles d'usage d'Internet, il appartient à l'Abonné de s'assurer que la conservation et la saisie de ses codes personnels soient effectuées dans des conditions parfaites de sécurité et de confidentialité. Il ne doit jamais communiquer des données sensibles en cliquant sur un lien envoyé par courrier électronique.

Attijariwafa bank Europe invite ses Abonnés à prendre toutes dispositions utiles, en modifiant très régulièrement leur mot de passe, en effaçant dès la fin de la consultation les traces de navigation, en passant par la page d'accueil du site pour accéder à la page où sont demandés les identifiants tout en s'assurant de l'activation du cryptage des données (l'adresse du site doit commencer par https et non par http).

En cas de vol, ou de toute utilisation frauduleuse de ses codes d'accès, l'Abonné doit en informer sans tarder son Agence ou appeler le Centre de Relation Client au 078 15 11 54 (Tarif local à partir d'un poste fixe ou portable, coût variable selon l'opérateur téléphonique). En cas de risque concernant la sécurité du système informatique de la banque, Attijariwafa bank Europe peut bloquer les identifiants de l'Abonné à tout moment. De nouveaux identifiants seront générés et communiqués à l'Abonné.

### RESPONSABILITES

#### a- La responsabilité d'Attijariwafa bank Europe

Attijariwafa bank assume une obligation de mise en œuvre pour vous assurer le bon fonctionnement de « e-Attijari », notamment la bonne exécution des ordres reçus et la confidentialité des informations communiquées. Attijariwafa bank Europe s'engage à ne jamais divulguer aucune des données personnelles de l'Abonné et à ne transmettre aucune information nominative recueillie dans le cadre du Service que pour les seules nécessités de la gestion de ces informations personnelles ou pour la satisfaction des obligations légales et réglementaires. La banque n'est pas responsable lorsqu'il s'agit d'un cas de force majeure (interruption du service liée au transport des informations, mauvais fonctionnement des réseaux de télécommunication).

Attijariwafa bank Europe ne peut être tenue responsable de toutes les conséquences émanant d'une erreur de manipulation de la part du client ou d'un défaut de fiabilité et de sécurité du terminal de connexion utilisé par ce dernier. Attijariwafa bank Europe dégage sa responsabilité des difficultés associées au contrat passé entre le client et son fournisseur d'accès à Internet.

#### b - La responsabilité de l'Abonné

Le client s'engage, notamment, au respect des conditions d'utilisation de « e-Attijari » et particulièrement au respect des instructions liées à sa sécurité. Le client endosse tous les risques résultant de l'utilisation – y compris abusive – de ses identifiants ou de ceux des utilisateurs autorisés, sauf en cas de faute grave imputable à la banque. Il est également responsable des dommages résultant d'une utilisation abusive des identifiants d'utilisateurs autorisés par d'autres personnes autorisées. L'utilisateur est tenu de garder secrètes les

\*Dans le cas d'un compte joint ou d'un compte collectif, ces fonctionnalités peuvent être soumises à une double validation (titulaire et co-titulaire du compte).

données d'identification et de légitimation et de les protéger contre toute utilisation frauduleuse par des personnes non autorisées. En particulier le mot de passe ne doit en aucun cas être consigné après avoir été modifié. S'il y a lieu de craindre que des tiers non autorisés aient pris connaissance du mot de passe personnel ou d'autres éléments d'identification ou de légitimation de l'utilisateur, il faut modifier immédiatement le mot de passe. Toute personne qui s'authentifie par un login et un mot de passe est considérée comme la personne abonnée à « e-Attijari ». De plus Attijariwafa bank Europe rappelle à ses clients qu'il est de leur devoir de protéger les données, les logiciels stockés ou chargés ainsi que le matériel informatique utilisé, de la contamination par des virus ou de tentatives d'intrusion, quelles qu'elles soient. En outre, le client s'engage à avertir l'agence détentrice de compte de toute modification de ses coordonnées téléphoniques ou adresse e-mail, et ce, pour éviter tout retard dans l'exécution des transactions. Le Client reconnaît d'ores et déjà, qu'en cas de changement de coordonnées dont il n'aurait pas averti son agence, Attijariwafa bank Europe ne saurait être tenue pour responsable du retard de traitement des opérations réalisées par le client.

### CLOTURE

L'accès aux services de « e-Attijari » est conclu pour une durée égale à celle de la relation bancaire entre le client et Attijariwafa bank Europe.

L'Abonné peut demander la résiliation de ce service à tout moment et celle-ci prendra effet à l'expiration du mois en cours. Tout ordre donné avant la date de résiliation est exécuté aux conditions et dates convenues.

Attijariwafa bank Europe peut y mettre fin moyennant un préavis d'un mois, par courrier recommandé, sans avoir à indiquer ni justifier du motif. La clôture du compte de dépôt du client, entraîne la résiliation automatique du service « e-Attijari ».

De plus, Attijariwafa bank Europe s'attribue le droit de suspendre l'exécution de tout ou partie des services de « e-Attijari » sans aucun préavis, ni formalité, en cas d'utilisation non conforme aux présentes conditions générales notamment en cas de non paiement de l'abonnement.

### TARIFICATION

La cotisation liée au Contrat ainsi que le coût des opérations réalisées au moyen du Service sont mentionnés dans les conditions tarifaires de la Banque. Le Client autorise la Banque à prélever le montant de la cotisation et celui des opérations sur l'un de ses comptes de dépôt. L'utilisation du service par le client vaut acceptation des conditions générales de la banque à distance. Le client autorise la banque à effectuer sur son compte le prélèvement nécessaire au règlement de ce service.

La tarification appliquée par la banque est susceptible de variation, après information sur tous les supports et par tous les moyens de la part de la banque à ses clients.

Le coût de facturation du temps de connexion Internet est supporté par le client selon sa propre facturation par son fournisseur d'accès.

### LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Attijariwafa bank Europe est conduite à traiter, de manière automatisée ou non, des données à caractère personnel dans le cadre de la gestion de la relation bancaire.

#### a - Communication de données à caractère personnel à des tiers

Attijariwafa bank Europe est autorisée, de convention expresse et par dérogation au secret bancaire, à communiquer des données à caractère personnel aux personnes morales membres d'Attijariwafa bank Europe, aux prestataires et sous-traitants qui interviennent pour son compte, à ses partenaires, intermédiaires, courtiers et assureurs dans la limite nécessaire à l'exécution des prestations concernées, aux différents organismes administratifs selon la réglementation en vigueur, aux bénéficiaires ou cessionnaires subrogés dans les droits de créance d'Attijariwafa bank Europe dans le cadre d'opérations de titrisation ou de cessions de créance dans la limite nécessaire à la mise en œuvre des droits qui leurs sont transmis, aux bénéficiaires de virements de fonds ainsi qu'à leurs banques, à des fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme conformément aux dispositions du règlement CE/178 du 15 novembre 2006.

#### b - Transferts de données à caractère personnel en dehors de l'Union Européenne

Par ailleurs, les traitements visés à l'alinéa a) ci-dessus sont susceptibles d'impliquer des transferts de données à caractère personnel vers des pays non-membres de l'Union Européenne, en raison notamment de la dimension internationale du Groupe Attijariwafa bank et des mesures prises pour assurer la sécurité des réseaux informatiques et des transactions ainsi que celle de l'utilisation des réseaux de paiement internationaux.

#### c - Droits d'accès, de rectification et d'opposition

Le client dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel le concernant et peut également demander à ce que soient rectifiées, mises à jour ou supprimées les données inexacts, incomplètes ou périmées et, s'opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que des données à caractère personnel le concernant fassent l'objet d'un traitement.

Le client peut s'opposer, sans avoir à motiver sa demande, à ce que ces données soient utilisées ou transmises à des tiers à des fins de prospection commerciale. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'agence où est ouvert le compte.

Dans ce cas, Attijariwafa bank Europe met en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la protection et la sécurité de ces données qui pourront néanmoins être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires habilitées du pays concerné, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le client peut s'opposer, sans avoir à motiver sa demande, à ce que ces données soient utilisées ou transmises à des tiers à des fins de prospection commerciale. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'agence où est ouvert le compte.

### PLAFOND DES OPERATIONS

Le montant maximum de certaines des opérations conclues au moyen du service est limité. Les plafonds fixés par la banque par opération, journalier et mensuel glissants sont consultables auprès de votre agence.

### OPERATIONS

#### - Créations de bénéficiaires et ordres de virements

Avant toute opération de virement au bénéfice d'un compte non enregistré via le service « e-Attijari », le client doit enregistrer les coordonnées bancaires de ses bénéficiaires par une demande en ligne. Cette demande d'enregistrement doit être validée par la composition d'un code à usage unique reçu par SMS. Une fois la validation effectuée, le client peut immédiatement effectuer des virements vers ce nouveau bénéficiaire.

Chaque ordre de virement donne lieu à une identification et authentification du client qui vaut consentement par la saisine, d'un code confidentiel reçu par SMS.

La tarification qui sera appliquée par ordre de virement sera celle indiquée dans les conditions tarifaires de la banque.

#### - Signature électronique et validation de l'opération

Il est expressément convenu entre la banque et l'abonné qu'une fois authentifié conformément aux dispositions décrites ci-dessus, la saisie de son code secret et/ou d'un Code de Sécurité et/ou la signature électronique, lorsqu'il est requis, vaudra signature de l'Abonné, permettant ainsi son identification et prouvant consentement :

• aux opérations effectuées (virement, etc.) et l'imputation de ces dernières à l'Abonné ou au représentant de la personne morale.

### TRANSFERT DE COMPTE VERS UNE AUTRE AGENCE

Le transfert, par le client, de son compte vers une autre agence Attijariwafa bank Europe en Belgique, n'impacte en rien l'abonnement souscrit au présent Service. En effet, celui-ci sera transféré au moment du transfert des comptes de l'Abonné vers la nouvelle Agence de domiciliation du ou des compte(s) du Client. Les codes d'accès au service « e-Attijari » resteront identiques.

### DROIT DE RETRACTATION POUR LA VENTE A DISTANCE

Conformément à l'article VI.58 du Code de Droit Economique, relatifs à la vente à distance portant sur un service financier, le Client dispose d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours calendrier minimum après la conclusion du présent contrat. Le Client exerce son droit de rétractation sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités. Il suffit au Client d'adresser sa rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception, avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours, en précisant ses coordonnées à l'adresse suivante : Attijariwafa bank Europe – Service TSC 128-130, Boulevard Maurice Lemonnier – 1000 Bruxelles. Le droit de rétractation ne s'applique pas pour les services financiers dont le prix dépend des fluctuations du marché financier, sur lesquelles Attijariwafa bank Europe n'a aucune influence. Conformément à l'article VI.59 du Code de Droit Economique, si le Client consent explicitement à une exécution anticipée du présent contrat (c'est-à-dire avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours), il ne dispose plus du droit de rétractation légal dès lors que le service financier a été complètement exécuté.

### LOI APPLICABLE, COMPETENCE JURIDICTIONNELLE ET LANGUE DE CONDITIONS GENERALES

La loi applicable aux relations pré-contractuelles et à la Convention est la loi belge. De même, la présente Convention doit être interprétée selon le droit belge.

La compétence exclusive est confiée aux tribunaux de Bruxelles. La langue utilisée durant la relation précontractuelle, comme la langue de la Convention, est le français. D'un commun accord avec la Banque, le Client choisit d'utiliser le français durant la relation contractuelle. En cas de traduction, seul le texte de la Convention en version française fera foi entre les parties.